

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal tenue le 30 SEPTEMBRE 2014 à 19h45 à la salle du conseil située au 300 Principale Ouest, Saint-Joseph de Kamouraska.

Sont présents : MM. Tony Charest, MAIRE
Yves Lapointe, CONSEILLER
Germain Dupuis, CONSEILLER
Francis Boucher, CONSEILLER

Mme Marie-Ève Paradis, CONSEILLÈRE

Tous les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h45 par M. Tony Charest, maire, Nathalie Blais, directrice-générale, rédige le procès-verbal.

Il n'y a pas eu de convocation spéciale mais tous les membres sont présents et il est proposé par M. Germain Dupuis appuyé par Marie-Eve-Paradis que les membres du conseil renoncent à l'avis de convocation en vertu de de C-27.1 art. 153 du Code municipal.

1- Projet de résolution / Contrat pour le Rang 4 Est / Dépôt des soumissions

01-10-2014

CONTRAT DE PAVAGE POUR LE RANG 4 OUEST /PROGRAMME DE LA TAXES D'ACCISES (TECQ)

À la suite de la demande de soumissions par invitation à trois entrepreneurs de la région :

Deux soumissionnaires ont déposées des soumissions incluant les taxes soient :

- Constructions Jean-Paul Landry Inc. au montant de 62 698,17 \$
- Construction B.M.L. Division de Sintra Inc. au montant de 84 190,44 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yves Lapointe et résolu à l'unanimité que la plus basse soumission conforme soit acceptée. Il s'agit de celle de « Constructions Jean-Paul Landry Inc. ».

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal tenue le 7 octobre 2014 à 19h30 à la salle du conseil située au 300 Principale Ouest, Saint-Joseph de Kamouraska.

Sont présents : MM. Tony Charest, MAIRE
Yves Lapointe, CONSEILLER
Francis Boucher, CONSEILLER
Roland Leroux, CONSEILLER
Mme Marie-Ève Paradis, CONSEILLÈRE

Sont absents : M Germain Dupuis, CONSEILLER

Tous les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30 par M. Tony Charest, maire, Nathalie Blais, directrice-générale, rédige le procès-verbal.

**SAINT-JOSEPH-DE-KAMOURASKA
ÉLECTION PARTIELLE DU 2 NOVEMBRE 2014 POUR LES
SIÈGES #5 ET 6**

À la fermeture des mises en candidature vendredi le 3 octobre 2014 à 16h30, 1 candidat a été élu par acclamation soit :
Siège no. 6 : M. Roland Leroux

2 candidats ont posé leur candidature pour le siège #5, alors la procédure d'élection se poursuit jusqu'au scrutin du 2 novembre 2014.

M. Tony Charest, maire assermenté M. Roland Leroux au siège #6 qui débutera son mandat ce 7 octobre 2014.

01-10-2014

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Marie-Ève Paradis et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant les sujets ci-dessous au point varia et en le laissant ouvert pour la séance.

Au point 11.1 et suivants :

- 11.1 - Dossier bibliothèque municipale
- 11.2 - Les 2 demandes de remboursement /égouts
- 11.3 - Unité d'urgence
- 11.4 - Habitation le p'tit pré
- 11.5 - Signature de l'entente avec la Caisse populaire
- 11.6 - Message à la population pour l'entretien des écofos

02-10-2014

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 SEPTEMBRE 2014

Il est proposé par M. Yves Lapointe et résolu à l'unanimité des membres que le procès-verbal du 2 septembre 2014 soit adopté tel que déposé.

RAPPORT DU MAIRE

M. le maire a fait un rapport pour les mois d'août et de septembre 2014

03-10-2014

MANDAT À CLAUDE GAGNON, NOTAIRE / CONTRAT D'ACHAT DU BÂTIMENT DE L'O.T.J.

Il est proposé par M. Yves Lapointe et résolu à l'unanimité que le conseil municipal mandate Me Claude Gagnon, notaire, pour le contrat de cession de la bâtisse des Loisirs sur le lot 519-3 paroisse St-André pour un montant approximatif de 700\$ incluant les frais d'enregistrement. M. Tony Charest, maire et Mme Nathalie Blais, directrice générale sont autorisés à signer au nom de la municipalité.

04-10-2014

OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER 2014-2017

Trois entrepreneurs ont soumissionné : Excavation Yvan Pelletier, C.G. Thériault Inc. et Concassé É. Tanguay. Mme Évelyne Lévesque, adjointe à la direction générale et M. Sébastien Simard, agent de développement étaient présents pour l'ouverture des soumissions, on note les tarifs suivants :

	Année 1	Année 2	Année 3	Total
Excavation Yvan Pelletier	65 000 \$	65 000 \$	65 000 \$	195 000 \$
C.G Thériault Inc.	65 250 \$	66 700 \$	68 150 \$	200 100 \$
Concassé É. Tanguay inc.	70 877 \$	73 359 \$	75 841 \$	220 077 \$

Il est proposé par M. Roland Leroux et résolu unanimement que l'entreprise « Excavation Yvan Pelletier » soit retenue pour la réalisation du contrat d'entretien des chemins d'hiver 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017.

05-10-2014

ACHAT DE BACS ROULANTS POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES

ATTENDU QUE lors de la séance tenue le 9 juillet 2014, le conseil de la MRC de Kamouraska a adopté la résolution 308-CM2014 au nom des municipalités afin d'informer la SÉMER que celles-ci ont l'intention de lui acheter un nombre approximatif de 8 000 bacs roulants de 240 litres;

ATTENDU QUE la SÉMER a procédé à un appel d'offres public pour l'achat des bacs roulants de 240 litres, pour lequel elle a obtenu du plus bas soumissionnaire conforme IPL Inc. un prix de 49.97 \$ par unité avec puce électronique intégrée, l'inventaire des bacs et leur livraison porte-à-porte, le tout accompagné d'un bac de comptoir d'environ 7 litres;

ATTENDU QUE les dispositions législatives relatives aux appels d'offres ne s'appliquent pas lorsqu'une société d'économie mixte conclut un contrat pour la fourniture de matériel à une municipalité, selon une opinion émise par Tremblay, Bois, Migneault, Lemay le 13 juin 2013;

ATTENDU QUE la SÉMER offre de faire la vente des bacs aux municipalités au prix coûtant, moins la réduction de coût permise par le *Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage* (PTMOBC) du MDDELCC (300 000\$), et d'en supporter le coût d'achat jusqu'en 2015;

ATTENDU QUE la livraison des bacs et le début de la collecte auront lieu en fonction du calendrier convenu entre les regroupements de collecte et la SÉMER, et la facturation aura lieu suite à la livraison des bacs ;

POUR TOUTES CES RAISONS,

Il est proposé par M. Roland Leroux et résolu à l'unanimité que la municipalité commande à la SÉMER le nombre de 160 bacs roulants de 240 litres pour la collecte des matières organiques.

06-10-2014

SECOURISME EN MILIEU DE TRAVAIL /INSPECTEUR MUNICIPAL (FORMATION QUI AURA LIEU LES 17 ET 24 NOVEMBRE 2014 À RIVIÈRE-DU-LOUP)

Il est proposé par M. Francis Boucher et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser l'inspecteur municipal à assister à une formation de Secouriste en milieu de travail de la CSST qui aura lieu les 17 et 24 novembre 2014 à la Coopérative des Paramédics du Grand-Portage.

07-10-2014

FORMATION EN GESTION DES INTERVENTIONS D'URGENCE AU CN, JEUDI LE 13 NOVEMBRE À SAINTE-HÉLÈNE (9H À 16H)/ DG ET INSPECTEUR

Il est proposé par M. Roland Leroux et résolu à l'unanimité que Mme Nathalie Blais, directrice-générale et M. Jonathan Mercure, inspecteur municipal, assiste à la formation « Gestion des interventions d'urgence au CN » qui aura lieu le 13 novembre 2014 de 9h00 à 16h00 à la salle municipale de Ste-Hélène. Les frais pour le dîner seront remboursés par la municipalité (15\$ par personne).

08-10-2014

DÉMARRAGE DE LA GARDERIE COMMUNAUTAIRE (TENUE DE LIVRE ET ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE- ASSURÉ ADDITIONNEL)

ATTENDU la demande du comité du service de garde, chapeauté par le comité de développement, pour l'installation de la garderie au local de l'O.T.J. ;

ATTENDU la demande d'une ressource humaine afin d'aider au démarrage de la garderie communautaire par le comité de développement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Paradis et résolu à l'unanimité que le conseil autorise un montant d'environ 100\$ par mois afin de venir en aide au comité du service de garde (comité de développement) pour le démarrage de la garderie communautaire et autorise ***l'ajout du comité du service de garde (Comité de développement) comme assuré additionnel dans le contrat d'assurance municipal au niveau de la protection en assurance responsabilité civile et ce, pour un montant de 250\$ annuellement.***

09-10-2014

ACCREDITATION VILLAGE D'ACCUEIL- CHEMIN DE SAINT-RÉMI

ATTENDU QUE le conseil est en accord avec la démarche d'accueil des marcheurs du chemin Saint-Rémi dans la municipalité et que suite à la réunion du 6 octobre 2014 la population accepte de participer à cette démarche ;

ATTENDU QUE pour être village d'accueil-Chemin Saint-Rémi, une activité d'accueil des marcheurs devra être mise en évidence (endroit spécifique, estampillage du carnet de pèlerin et autre) et une accréditation auprès de la Corporation de l'industrie touristique du Québec (CITQ) ;

ATTENDU QUE la définition, selon le guide de la CITQ-village d'accueil est que les établissements où est offert de l'hébergement en chambres dans un regroupement de résidences privées où chacun des hôtes reçoit un maximum de 6 personnes, incluant un service d'accompagnement tout au long du séjour, des activités d'accueil ou d'animation et un service de petit déjeuner et de repas du midi ou du soir, moyennant un prix forfaitaire;

ATTENDU QUE selon l'entente avec la CITQ, les établissements suivants seront considérés dans le village d'accueil avec aucune limite d'hébergement : église, salle municipale ou communautaire, école et presbytère. L'accréditation Village d'accueil-Chemin Saint-Rémi sera non diffusée, donc réservée exclusivement aux marcheurs du chemin.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Francis Boucher et résolu à l'unanimité de faire la demande d'accréditation Village-Chemin de Saint-Rémi à l'Association de l'industrie touristique du Québec.

10-10-2014

RESPONSABLE DE LA DEMANDE D'ACCREDITATION VILLAGE D'ACCUEIL-CHEMIN DE SAINT-RÉMI

ATTENDU QUE le conseil autorise la demande d'accréditation du chemin Saint-Rémi pour une durée de 12 mois;

ATTENDU QUE le conseil accepte de défrayer les coûts de 233.53 \$ + 4.92\$ par place marcheur disponible dans la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yves Lapointe et résolu à l'unanimité que Mme Marie-Ève Paradis, conseillère, soit mandatée afin de compléter tous les documents requis par la Corporation de l'industrie touristique du Québec.

11-10-2014

VIN D'HONNEUR POUR LE 75^E ANNIVERSAIRE DU CERCLE DES FERMIERES

Il est proposé par M. Marie-Ève Paradis et résolu à l'unanimité que le conseil accepte que la municipalité paie le vin d'honneur pour le 75^e anniversaire du Cercle des Fermières et aussi la municipalité remboursera les frais de repas pour les membres du conseil qui représenteront le conseil sur présentation d'un reçu.

12-10-2014

APPUI AU PROJET ROGATIO POUR UNE DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER AU CALQ

ATTENDU la demande de Mme Sophie Poulin De Courval et M. Jacques Boucher au CALQ (programme de soutien aux projets des artistes et de la jeune relève en lien avec la collectivité du Bas-Saint-Laurent ;

ATTENDU la proposition de joindre ce projet à la « fête des nouveaux arrivants de Saint-Joseph-de-Kamouraska » ;

ATTENDU la demande d'appui pour les communications et la promotion par l'agent de développement de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Francis Boucher et résolu à l'unanimité que le conseil appui le projet ROGATIO qui s'intégrera à la Fête des nouveaux arrivants de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska en mai 2014.

Le conseil autorisera l'agent de développement à fournir le support pour les communications et la promotion de l'évènement et un soutien dans l'organisation de la Fête qui se déroulera à la **Grange à Dîme**. La participation de la municipalité pourrait être d'environ 20 heures pour le projet qui représenterait environ 400,00\$.

13-10-2014

AIDE FINANCIÈRE POUR LE CERCLE DES FERMIERES AFIN DE FAIRE LA DÉCORATION D'UNE LANTERNE POUR PARTICIPER À « NOËL AU CŒUR DU KAMOURASKA »

Il est proposé par M. Yves Lapointe et résolu à l'unanimité que la municipalité alloue un montant de 50.\$ au Cercle des Fermières afin qu'il puisse confectionner la décoration d'une lanterne de Noël.

14-10-2014

FORMATION PONCTUELLE PAR PREMIER TECH-AQUA POUR L'INSPECTEUR MUNICIPAL

Il est proposé par M. Francis Boucher et résolu à l'unanimité que la municipalité accepte de défrayer les frais concernant des formations pour l'inspecteur municipal de Premier Tech-Aqua mais de façon occasionnelle.

15-10-2014

CONTRAT DE BAIL ENTENTE AVEC LA CAISSE DESJARDINS DES CHAMPS ET DES BOIS

ATTENDU QUE le conseil a regardé et révisé le contrat de bail soumis par M. Martin Bouchard, directeur général de la caisse Desjardins des Champs et des bois ;

ATTENDU QUE le conseil a demandé des révisions surtout au niveau des assurances à l'article 13. ;

ATTENDU QUE M. Bouchard a vérifié avec la fédération et que des

ajustements ont été autorisés tels que :

Les articles 13.1.2 et 13.1.3 seront conservées pour un montant de \$ 2 000 000 ***la municipalité fera augmenter son assurance responsabilité professionnelle de 1000 000 à 2 000 000 pour un montant de 365 \$ par année.***

Pour ce qui est des articles 13.1.1, et 13.1.4, elles seront enlevées du contrat.

Pour les autres changements qui sont plus mineurs les modifications seront apportées à la satisfaction des deux parties ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par M. Francis Boucher et résolu à l'unanimité que le conseil autorise M. Tony Charest, maire et Mme Nathalie Blais, directrice générale à signer l'entente.

16-10-2014

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé sur proposition de Mme Marie-Ève Paradis, conseillère, la séance est levée à 22h40.

Tony Charest, maire

Nathalie Blais, directrice-générale